



LYCÉE BEAUSSIER

La Seyne,  
30 août 2016

Le Proviseur

Aux

Usagers et à l'ensemble de la  
Communauté scolaire

**Objet: rappel des principes de laïcité et de neutralité**

Madame et Monsieur,

Il est d'usage afin de garantir le respect, la tranquillité de tous et la vie en commun, de rappeler le respect des règles de laïcité qui sont également inscrites dans la charte affichée dans tous les établissements publics.

Comme sur l'ensemble du territoire de la République, il est interdit de porter, arborer ou afficher sur quelques supports que ce soit une référence à une quelconque appartenance religieuse ou à une communauté (y compris signe ou message sur des vêtements ou des sacs ...).

Tout signe distinctif d'appartenance à une religion quelle qu'elle soit devra être visiblement retiré (kipa, voile, croix ...) avant l'entrée dans l'enceinte du lycée, c'est-à-dire au portail du lycée.

Le respect de cette règle de base, et de la loi qui s'impose à tous, est la garantie de la tranquillité et d'une vie sereine dans l'espace public en coupant court à toute polémique.

Il est demandé à chacun de respecter ces obligations de citoyen de la République afin de préserver ses propres libertés individuelles.

Je vous remercie, Madame, Monsieur, de respecter scrupuleusement l'ensemble de ces principes.

Le Proviseur

